



PROCOLE SANITAIRE

Deuxième phase
du 2 juin au 3 juillet



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Saint Joseph 2 bis rue du 8 mai 53800 RENAZE
0243068360 direction@stjorenaze.fr
Protocole Sanitaire : le 7 MAI 2020

CONTEXTE.

Le gouvernement a choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

La deuxième phase commence le 02/06 et s'arrêtera le 04/07.

La troisième phase concernera la rentrée de septembre.

Nous vous communiquons donc le protocole sanitaire qui vise à préciser les modalités et conditions de réouverture de notre école dans le respect des préconisations sanitaires. Il est destiné et engage l'ensemble de notre communauté éducative (**enseignants, personnels, parents**) mais aussi collectivités territoriales.

Il est important de vous préciser quelques points en préalable :

Notre plus grande volonté est de vous proposer un protocole, des préconisations sanitaires qui garantissent la sécurité et le bien-être de tous les acteurs présents (enfants, bien sûr, mais aussi enseignants et personnels).

Ce protocole est un outil réaliste et applicable, en toute sincérité et transparence. Il est construit en fonction des spécificités de notre établissement et de l'âge des enfants concernés.

Les enseignants, le personnel, les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de faire respecter le protocole sanitaire tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter avec des enfants de moins de 10 ans et encore plus avec des enfants de maternelle.

Le seul geste barrière, réellement applicable et intégré par vos enfants est le lavage des mains. La distanciation sociale est extrêmement compliquée pour un enfant de moins de 10 ans et quasiment impossible pour un enfant de maternelle.

Lors de cette réouverture, notre rôle sera donc d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et adultes, de proposer, surveiller, rappeler à tous les multiples contraintes sans oublier surtout le bien-être et l'épanouissement de chacun.

PRINCIPES GENERAUX

Le protocole sanitaire national repose sur cinq principes.

Chaque principe sera détaillé dans les fiches qui suivent.

I- Le maintien de la distanciation physique

II- L'application des gestes barrières

III- La limitation du brassage des élèves

IV- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

V- L'information et la communication

PREALABLE

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez notamment, à ne pas rentrer à l'intérieur des locaux scolaires, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille. Il vous est demandé de prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Fiche 1 : Le maintien de la distanciation physique

Le principe

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle sera mise en place :

- dans la constitution de petits groupes d'environ 10 élèves en maternelle et 15 en primaires.
- dans un schéma de circulation et de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- ~~- dans des récréations spécifiques par groupe~~
- dans une nouvelle organisation des classes et des salles
- dans des entrées et sorties différenciées selon les groupes
- dans l'utilisation de sanitaires et de points d'eau différents

...

Les cours de récréations sont suffisamment grandes pour que les distances soient respectées même si les groupes classe sortent en même temps.

La réalité

A l'intérieur d'un groupe, en primaire et encore plus en maternelle, ce serait vous mentir que de vous dire qu'il n'y aura aucun contact entre enfants. Au regard de l'âge des élèves, nous ne pourrions éviter des contacts ponctuels malgré toutes les préconisations et organisations spécifiques.

La seule certitude que nous avons, c'est que nous serons très attentifs et là pour veiller, sécuriser et rappeler les règles si besoin.

A l'école

L'école Saint Joseph dispose de locaux assez spacieux.

Nous avons organisé les classes pour que chaque enfant dispose d'un espace qui lui sera dédié. Des sanitaires et des points d'eau sont attribués à chaque groupe.

Avec les moyens dont nous disposons actuellement, il y aura deux adultes présents par groupe pour enseigner aux enfants le respect de cette distanciation de manière bienveillante aussi bien en classe que sur le temps de récréation.

Apparition de symptômes

En cas d'apparition de symptômes chez l'enfant au sein de l'école, il sera isolé temporairement dans un local dédié (la bibliothèque) sous la responsabilité d'un adulte.

Vous serez alors appelé pour venir chercher votre enfant au portail.

En cas d'apparition de symptômes au sein du foyer familial, vous avez l'obligation de ne pas mettre votre enfant à l'école et d'avertir l'établissement.

En cas d'apparition de symptômes au sein du foyer d'un membre encadrant (personnel municipal, enseignant, ASEM...), cette personne a les mêmes obligations.

Nous adapterons les modalités d'accueil en conséquence si cela est nécessaire.

Un registre est tenu de manière quotidienne pour pouvoir retracer tous les cas contact et lister les personnes qui auront été en contact avec la personne concernée.

Fiche 2 : L'application des gestes barrières

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage se fera avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.



Si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- A la maison, avant l'arrivée à l'école.
- Avant de rentrer en classe, notamment avant et après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après le passage aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Avant les départs de l'école.

Chaque groupe classe disposera d'un espace de lavage qui lui sera dédié

- **Sanitaires maternelles pour les PS-MS**
- **Sanitaires intérieurs dans la classe pour les GS-CP**
- **Sanitaires sous le préau pour les CE1-CE2**
- **Sanitaires extérieurs pour les CM1-CM2**

Le port du masque



Les autorités recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra à disposition des masques pour tous les adultes en contact direct avec les élèves dès le 11 mai.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés (si les parents sont en capacité de les fournir) s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est proscrit car il existe des risques d'étouffement et ils ne peuvent le garder en place sans le toucher.

Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (ils seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

Le port du masque n'est pas forcément évident pour les enfants, source d'inconfort et d'anxiété. L'école Saint Joseph a donc décidé d'aller plus loin et nous avons commandé pour tous les enfants et tous les adultes des visières. ~~Vous serez informés de leur arrivée pour~~ Vous pouvez fournir à votre enfant si vous le souhaitez une casquette qui permettra de l'accrocher.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste important à prendre en compte. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Fiche 3 : Limiter le brassage des élèves

Notre objectif est de viser la stabilité des groupes constitués pour réduire le brassage des élèves.

Arrivée dans l'établissement

L'accueil des élèves se fera au portail, rue de Bretagne que ce soit pour l'accueil périscolaire ou l'arrivée sur le temps scolaire.

Les responsables légaux de l'enfant pourront communiquer avec la personne qui sera présente au portail.

Celui-ci sera ouvert pour éviter de toucher la poignée mais **les parents ne sont pas autorisés à entrer** dans l'établissement.

Pour l'accueil sur le temps scolaire :

L'accueil échelonné est réduit à un quart d'heure, car l'arrivée des enfants est relativement fluide.

- de 8h45 à 9h le matin
- de 13h15 à 13h30 le midi

L'enfant sera ensuite dirigé pour passer aux sanitaires et entrer dans la classe.

Départ de l'établissement

Le départ est remis aux horaires habituels de l'école :

- à 12h le midi
- à 16h40 le soir

Enfants autonomes

Les enfants qui rentrent chez eux de manière autonome ne partiront qu'à 12h ou 16h45.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire concerne peu d'enfants. Il peut se faire à l'école ou à l'accueil périscolaire.

Le brassage est limité au maximum mais il faut aussi éviter d'avoir un adulte pour un enfant.

Les groupes d'élèves

Certains élèves, enfants de personnels prioritaires seront présents toutes les semaines.

D'autres enfants, choisis par les enseignants pour des raisons scolaires seront aussi présents toutes les semaines.

Les autres enfants seront présents une semaine sur deux.

La semaine A correspond aux semaines paires du calendrier : classe la semaine du 08/06 et du 22/06.

La semaine B correspond aux semaines impaires : classe les semaines du 02/06, 15/06 et du 29/06.

Les groupes sont constitués selon l'ordre alphabétique des noms d'élèves.

Cela permet d'organiser la garde de vos enfants par fratrie de manière stable et de limiter le brassage dans le temps.

Deux ou trois adultes de l'équipe éducative seront responsables d'un groupe d'enfants sur le temps scolaire.

~~Un adulte personnel municipal sera attribué à un groupe d'enfants pour l'accueil périscolaire le matin, la restauration du midi et l'accueil périscolaire du soir.~~

Les groupes seront identiques tout au long de la semaine.

Ils n'utiliseront qu'un seul local et qu'un seul espace sanitaire au cours de la semaine.

La restauration scolaire est de nouveau possible à partir du 2/06.

~~Ceux qui déjeunent à l'école mangeront dans leur classe.~~

~~Les récréations seront séparées par groupe.~~

Fiche 4 : Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Nous distinguerons dans notre fonctionnement le nettoyage régulier du nettoyage approfondi.

Nous avons établi en concertation avec les enseignants et le personnel un protocole strict de nettoyage spécifique pour cette période en fonction des possibilités humaines.

Le planning des ASEM a été revu en conséquence.

Nettoyage régulier

Chaque adulte en responsabilité d'un groupe aura un matériel de désinfection à sa disposition pour agir sur des temps précis et identifiés. **Cela sera fait plusieurs fois par jour lors des arrivées et des départs, lors des récréations ou lors du repas.** Il s'agira de désinfecter les différents points de contact (poignées, bureaux...)

L'école a acheté du matériel qui restera dans le local d'affectation.

Nettoyage approfondi

Un ménage plus approfondi sera effectué chaque soir avec une partie désinfection plus importante.

Par contre, le fonctionnement par semaine, nous permet d'effectuer un ménage beaucoup plus poussé une fois par semaine le vendredi soir.

Matériel collectif

La manipulation du matériel collectif sera limitée au maximum mais ne pourra pas être supprimée.

Le matériel collectif utilisé sera mis de côté dans des bacs pour nettoyage le soir ou en fin de semaine. Il en sera de même des livres que liront les élèves à l'école. L'utilisation de la bibliothèque sera interdite mais pas la lecture.

Matériel de classe

Le matériel utilisé en classe sera individuel.

Nous vous demandons de vérifier que les trousse de vos enfants soient fournies avant leur retour (crayons, feutres, couleurs, règle, gomme...) selon la liste donnée en début d'année.

Le matériel de l'élève restera pendant la semaine à l'école.

Il sera ramené à la maison uniquement le vendredi soir pour le travail à distance.

Matériel de récréation

Pour ce qui concerne les engins roulants en maternelle (vélos, trottinettes), un engin sera attribué à un enfant pour la journée et sera désinfecté le soir.

Nous avons la chance d'avoir des cours spacieuses et les enfants seront au maximum dix sur la cour.

Aussi, pour les élèves de primaire, nous proposons à votre enfant d'apporter un jeu qui lui est propre et qui lui sera réservé pour toute la semaine (diabolo, rollers avec protections...). Merci de prévenir l'enseignant par mail pour validation au préalable.

Fiche 5 : La communication, l'information et la formation

Nous sommes conscients que nous avons tous une part de responsabilité dans la réussite de cette phase si particulière de déconfinement qui va nous demander d'apprendre à vivre avec le virus tant qu'un vaccin n'existe pas.

Il est donc nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, vous, parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

Les parents

Vous êtes **informés clairement** :

- des conditions d'ouverture de l'établissement.
- de votre rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à vos enfants...*).
- de votre obligation de surveiller l'apparition de symptômes chez vos enfants avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C).
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel.
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève.
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire.
- des points d'accueil et de sortie des élèves.
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.
- de l'organisation du temps de la pause du midi et de la prise du repas.

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels recevront une information quant aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves

Le jour de la rentrée, et toute la première semaine, les élèves bénéficieront d'une **information pratique, en fonction de leur âge sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.**

Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.